

# **SOCIETE BIC**

Société Anonyme

14, rue Jeanne d'Asnières

92611 Clichy Cedex

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Assemblée générale mixte du 19 mai 2021  
18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions

**Grant Thornton**

*Membre français de Grant Thornton International*

29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Deloitte & Associés**

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

**SOCIETE BIC**

Société Anonyme

14, rue Jeanne d'Asnières  
92611 Clichy Cedex

---

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'autorisation d'attribution d'options  
de souscription et/ou d'achat d'actions**

Assemblée générale mixte du 19 mai 2021 – 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions

---

A l'Assemblée générale de SOCIETE BIC,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions définies au I de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit lors de leur exercice, dans les conditions et sous réserve de la réalisation des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration appréciées sur une période minimale de trois années, à un nombre total d'actions supérieur à 4 % du capital de la Société au jour où le Conseil d'administration décidera de mettre en œuvre la présente autorisation, étant précisé que (i) le nombre d'options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, en vertu de cette autorisation, ne pourra donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1 % du capital de la Société au jour où le Conseil d'Administration décidera de mettre en œuvre la présente autorisation et (ii) le nombre

total d'actions pouvant être souscrites au titre des options émises en vertu de la présente autorisation, s'imputera sur le plafond visé à la 19<sup>ème</sup> résolution, qui a été fixé à 7% du capital social sur une base pleinement diluée constaté à la date de la décision d'attribution.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée générale, à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 avril 2021

Les commissaires aux comptes

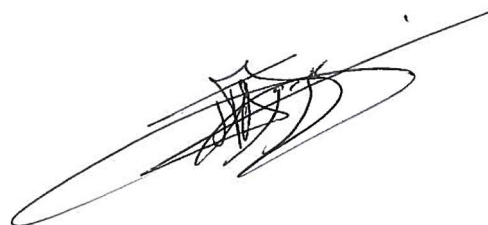
Grant Thornton

*Membre français de Grant Thornton International*



Vianney MARTIN

Deloitte & Associés



Jean-Pierre AGAZZI